

pereur Claude, dans le célèbre discours que j'analyserai tout-à-l'heure, rappelle l'entrée au Sénat romain, figurent plusieurs personnages de Lyon et d'Autun. Entre ces nobles étrangers et les candidats nationaux ou italiens, il devait exister une bien légère différence morale, intellectuelle et littéraire, puisque l'Empereur, au sujet de cette admission, se demande quel motif il y a de préférer un Italien à un habitant de la Province (1).

Est-ce à Lugdunum même que se formèrent ceux de ses enfants que les vieux Quirites jugèrent dignes de siéger parmi les pères conscrits de la ville éternelle ? Je le crois, bien que l'histoire ne le dise pas. Lyon, assurément, possédait une école. Sans avoir l'importance de celle d'Autun, elle ne laissait pas d'être florissante, car on assure que Julius Florus, célèbre rhéteur de l'époque, y professa les belles-lettres, et que Julius Secundus, son neveu, orateur non moins célèbre, y fit ses études (2). Le II^e siècle la vit sans doute à son apogée. Une lettre de Pline-le-Jeune à Geminius, savant Gaulois, son ami, nous révèle l'existence de bibliopoles, ou libraires, à Lugdunum, dès le règne des Antonins. « J'ignorais, dit le panégyriste de Trajan, que « Lyon possédât des libraires ; je suis heureux d'apprendre « que mes écrits y trouvent des acheteurs et y sont accueillis « avec non moins de faveur qu'à Rome (3). »

Ainsi, dès le commencement du I^{er} siècle, il existait dans Lugdunum un foyer de littérature latine, qui n'a cessé de grandir dans le cours du siècle suivant, foyer d'où se sont projetés, comme autant de rayons lumineux, des hommes

(1) *Num Italicus provinciu'li potior est ?* (Ann., lib. II, c. 24).

(2) *Hist. litt. de la Fr.*, t. I, p. 177 à 216.

(3) *Bibliopolas Lugduni esse non putabam, ac tanto libentius ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos, quibus peregre manere gratiam, quam in urbe collegerint, delector* (epist. IX, II, ad Gem.)